

L'association canadienne des entraîneurs
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2 -3
États financiers	
État de la situation financière	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12



Tel: 613 237 9331
Fax: 613 237 9779
www.bdo.ca

BDO Canada LLP
180 Kent Street, Suite 1700
Ottawa, ON, K1P 0B6

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Association canadienne des entraîneurs

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de L'association canadienne des entraîneurs (l'« association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
le 10 juin 2024

L'association canadienne des entraîneurs État de la situation financière

31 mars	2024	2023
Actif		
Court terme		
Encaisse	1 570 663 \$	1 309 060 \$
Placements (Note 2)	1 455 581	1 052 301
Débiteurs	135 464	103 864
Subventions à recevoir	155 260	179 646
Taxes de ventes gouvernementales à recevoir	122 723	141 452
Frais payés d'avance	409 198	242 620
	3 848 889	3 028 943
Placements (Note 2)	-	102 904
Immobilisations corporelles (Note 3)	5 450	10 297
	3 854 339 \$	3 142 144 \$
Passif et actif net		
Court terme		
Créditeurs et frais courus	728 595 \$	1 079 251 \$
Apports reportés (Note 4)	482 704	177 647
Produits reportés	66 007	57 969
	1 277 306	1 314 867
Engagements contractuels (Note 5)		
Actif net		
Investi en immobilisations corporelles	5 450	10 297
Grevé d'affectations internes pour expansion future	500 000	500 000
Non affecté	2 071 583	1 316 980
	2 577 033	1 827 277
	3 854 339 \$	3 142 144 \$

Au nom du Conseil d'administration :



Administrateur



Administrateur

L'association canadienne des entraîneurs
État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Non affecté	Investi en immobilisations corporelles	Grevé d'affectations internes pour expansion future	2024	2023
Solde, début de l'exercice	1 316 980 \$	10 297 \$	500 000 \$	1 827 277 \$	1 336 633 \$
Excédent (déficit) des produits sur les charges	754 603	(4 847)	-	749 756	490 644
Solde, fin de l'exercice	2 071 583 \$	5 450 \$	500 000 \$	2 577 033 \$	1 827 277 \$

L'association canadienne des entraîneurs État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Produits		
Subventions		
Sport Canada	4 553 149 \$	4 724 490 \$
Agence de la santé publique du Canada	1 639 915	1 573 091
Autres subventions	232 961	-
Commerce électronique	763 220	624 866
Frais d'adhésion des partenaires et ventes	583 673	587 218
Commandites	220 835	259 931
Projets internationaux	208 985	163 987
Frais d'enregistrement	120 821	73 276
Gain (perte) latente sur placements	112 753	(6 550)
Autres revenus	81 982	59 180
	8 518 294	8 059 489
Charges		
Administration	2 090 207	1 996 700
Éducation et partenariats	1 592 168	1 449 564
Innovation et accompagnement d'entreprise	231 298	173 450
Projets internationaux	82 999	56 648
Marketing et communications	457 660	466 050
Salaires et avantages sociaux	2 892 442	2 728 442
Sécurité sportive	421 764	697 991
	7 768 538	7 568 845
Excédent des produits sur les charges	749 756 \$	490 644 \$

L'association canadienne des entraîneurs État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	749 756 \$	490 644 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 847	14 500
(Gain) perte latente sur les placements	(112 753)	6 550
	641 850	511 694
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	(31 600)	(9 890)
Subventions à recevoir	24 386	(69 837)
Taxes de ventes gouvernementales à recevoir	18 729	(47 675)
Frais payés d'avance	(166 578)	(76 615)
Créditeurs et frais courus	(350 656)	492 782
Apports reportés	305 057	142 272
Produits reportés	8 038	(2 768)
	449 226	939 963
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Augmentation des placements	(187 623)	-
Augmentation nette de la trésorerie	261 603	939 963
Encaisse, début de l'exercice	1 309 060	369 097
Encaisse, fin de l'exercice	1 570 663 \$	1 309 060 \$

L'association canadienne des entraîneurs

Notes complémentaires

31 mars 2024

1. Méthodes comptables

Statut et objectif de l'organisme	L'association canadienne des entraîneurs (l'« association ») est une association canadienne enregistrée de sport amateur à but non lucratif, incorporée en 1971 sans capital-actions en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Sa mission est d'améliorer l'expérience de tous les athlètes et participants au Canada grâce à un entraînement de qualité. L'association est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, il est exonéré d'impôt et peut émettre des reçus d'impôt aux donateurs.
Référentiel comptable	Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.
Comptabilisation des produits	<p>L'association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.</p> <p>Les frais d'adhésion des partenaires et ventes, les frais d'enregistrement, le commerce électronique et les projets internationaux sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel ils se sont produits.</p> <p>Les commandites sont comptabilisées à titre de produits de l'exercice au cours duquel l'évènement se produit.</p> <p>Les revenus de placements sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.</p>
Instruments financiers	<p><u>Évaluation initiale et ultérieure</u></p> <p>L'association évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur. L'association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements constitués de dépôts à terme et de fonds équilibré qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de l'exercice où elles se produisent.</p> <p><u>Dépréciation</u></p> <p>Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation.</p>

L'association canadienne des entraîneurs

Notes complémentaires

31 mars 2024

1. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)	<p><u>Coûts de transaction</u></p> <p>Les coûts de transaction liés aux instruments financiers qui seront ultérieurement évalués à leur juste valeur sont comptabilisés dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.</p>				
Utilisation d'estimations	<p>La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui affectent les montants déclarés de l'actif et du passif et les montants déclarés des revenus et dépenses pour l'année courante. Les principales estimations concernent l'évaluation des débiteurs.</p>				
Immobilisations corporelles	<p>Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode dégressive.</p> <table><tr><td>Mobilier de bureau</td><td>20%</td></tr><tr><td>Équipement informatique</td><td>45%</td></tr></table> <p>Les charges en lien avec les logiciels informatiques sont comptabilisées sous les charges dans l'exercice où elles sont acquises.</p>	Mobilier de bureau	20%	Équipement informatique	45%
Mobilier de bureau	20%				
Équipement informatique	45%				
Apports reçus sous forme de biens et services	<p>En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de biens et services par l'association, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.</p>				

L'association canadienne des entraîneurs
Notes complémentaires

31 mars 2024

2. Placements

	2024	2023
Placements à court terme		
Fonds équilibré IG Core Portfolio	1 149 153 \$	949 798 \$
Dépôt à terme, portant intérêt au taux fixe de 2,54%, échéant en février 2025	105 683	102 503
Dépôt à terme, portant intérêt au taux fixe de 4,25%, échéant en mars 2025	200 745	-
	1 455 581 \$	1 052 301 \$
Placements à long terme		
Dépôt à terme, portant intérêt au taux fixe de 2,54%, échu durant l'année	-	102 904 \$
	1 455 581 \$	1 155 205 \$

3. Immobilisations corporelles

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Mobilier de bureau	8 525 \$	7 675 \$	8 525 \$	7 463 \$
Équipement informatique	68 284	63 684	96 593	87 358
	76 809	71 359	105 118	94 821
Valeur comptable nette		5 450 \$		10 297 \$

L'association canadienne des entraîneurs Notes complémentaires

31 mars 2024

4. Apports reportés

Les apports reportés figurant dans l'état de la situation financière représentent des subventions et d'autres montants soumis à des restrictions externes qui se rapportent à des années ultérieures ou pour lesquels les charges correspondantes n'ont pas encore été encourues. Les variations du solde des apports reportés sont les suivantes :

	2024	2023
Solde, au début de l'exercice	177 647 \$	35 375 \$
Plus: montants reçus au cours de l'année	399 884	147 272
Moins: montants constatés à titre de produits de l'exercice	(94 827)	(5 000)
Solde, à la fin de l'exercice	<u>482 704 \$</u>	<u>177 647 \$</u>

5. Engagements contractuels

L'association a conclu un bail à long terme pour la location d'espace de bureau, du mobilier, de l'infrastructure informatique et de l'aménagement avec l'Association récréative de la fonction publique du Canada. Le bail a été renouvelé le 1er octobre 2023 et s'étend jusqu'au 30 septembre 2028 pour un engagement total de 595 481 \$. Les paiements minimums pour les cinq prochains exercices sont ci-dessous.

L'association a également conclu une entente avec l'hôtel Delta pour la conférence Petro-Canada Sport Leadership Sportif de 2024. Le paiement minimum en fonction de la politique d'annulation est de 87 927 \$.

2025	220 256 \$
2026	132 329 \$
2027	132 329 \$
2028	132 329 \$
2029	66 165 \$
	<u>683 408 \$</u>

L'association canadienne des entraîneurs Notes complémentaires

31 mars 2024

6. Instruments financiers

Risque de crédit

L'association est exposée au risque de crédit pour ses débiteurs. L'association évalue de façon constante la recouvrabilité de ses débiteurs sur la base des montants qu'elle est pratiquement certaine de recevoir. L'association est également exposée au risque de crédit du fait que tous ses comptes bancaires sont détenus par une seule institution bancaire. Il n'y a pas eu de changement dans le risque de crédit par rapport à l'année précédente.

Risque de taux d'intérêt

L'association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'association à un risque de juste valeur, puisque celle-ci varie de façon inverse par rapport aux variations des taux d'intérêt du marché. L'association est exposée à ce risque pour ses placements. Il n'y a eu aucune variation du risque par rapport à l'exercice précédent.

Risque de prix autre

L'association est exposée à un autre risque de prix par le biais de ses investissements dont la valeur fluctue en fonction du prix du marché. Il n'y a eu aucune variation du risque par rapport à l'exercice précédent.

7. Dépendance économique

Environ 53% (2023 - 59%) des produits figurant dans l'état des résultats de l'exercice sont liées aux subventions reçues de Sport Canada. Si les subventions ne sont pas maintenues ou si elles ne peuvent être remplacées, l'association ne serait pas en mesure de poursuivre ses activités au niveau actuel.